

La Maison des gouverneurs invite les artistes et les organismes à soumettre leur projet d'exposition d'images grand format!

Description

La galerie des Jardins de la Baronne permet aux artistes régionaux de présenter leurs pratiques artistiques à la communauté, qu'il s'agisse de photographie, d'estampe numérique, d'illustration ou de graffiti. Cet espace public de diffusion en plein air, qui valorise l'accessibilité et la démocratisation de la culture, peut accueillir aussi bien des expositions photographiques que des projets multidisciplinaires combinant l'image avec des recherches documentaires écrites, sonores ou filmées, accessibles via des codes numériques.

Artiste

Le candidat qui dépose un dossier doit soit :

- être un artiste professionnel ou en voie de professionnalisation
- représenter un groupe d'artistes (collectif)
- représenter un organisme, une école ou une organisation avec un projet spécial
- avoir réalisé un projet spécial et demeurer dans la MRC de Pierre-de Saurel

Dossier

Le dossier soumis doit inclure :

- Artiste :
 - Curriculum vitae (nom de l'artiste, coordonnées, statut de l'artiste, expérience artistique, médium(s) utilisé[s])
 - Résumé de la démarche artistique
- Organisme :
 - Mission, vision, valeurs de l'organisme
- Description du projet
- Dix photos de qualité en lien avec le projet d'exposition
- Un fichier sonore ou vidéo dans le cas d'un projet multidisciplinaire

Le dossier **sous format numérique** doit être envoyé par courriel à loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca avant le 21 octobre 2024.

À noter :

Aucun document par la poste ne sera accepté. Un dossier incomplet ne sera pas étudié. Les artistes, les collectifs et les organismes de la MRC de Pierre-de Saurel seront priorisés.

Sélection des dossiers

Les critères de sélection

- La qualité et l'originalité des œuvres et du visuel
- La démarche artistique ou la mission de l'organisme
- L'originalité de la proposition
- L'intérêt de la proposition pour la communauté

Processus de sélection

Le comité de sélection est composé de représentants du milieu artistique et du milieu scolaire, de la régisseuse au développement culturel du Service du loisir et milieu de vie, de la médiatrice culturelle de la Maison des gouverneurs et d'un représentant de l'Office du tourisme de la région de Sorel-Tracy.

Avantages

- La période d'exposition est d'une année complète.
- Un cachet de 1500 \$ est versé à l'artiste ou à l'organisme sélectionné.
- La Ville assume les frais reliés à l'impression des photographies/visuels de grand format.
- La Ville procède à l'installation des visuels.
- La Ville assume l'entièreté des frais reliés au vernissage.
- La promotion et la diffusion de l'exposition sont assurées par la Ville de Sorel-Tracy selon son programme habituel de promotion.

Engagements de l'artiste/l'organisme sélectionné

- L'artiste/l'organisme doit être présent au vernissage.
- L'artiste/l'organisme devra fournir les fichiers en haute résolution des visuels pour l'impression.
- L'artiste/l'organisme devra fournir le matériel nécessaire pour faire la promotion de l'exposition (photos en bonne résolution et texte descriptif d'environ 50 mots).

Pour de plus amples informations

Service du loisir et milieu de vie : 450 780-5600, poste 4400

loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca